L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI 11 MAI 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Une considérable de bonnes recommandations. S'adresser immédiatement au No 164 rue Canal. 11 mai—1f

ON demande une jeune femme capable de tenir une table de boucher. S'adresser à L. Pillerl, Napoleonville P. O. Box 78. mars—7f

ON demande une bonne domestique de main. S'adresser au No. 55 Nord Rampart, entre Bienville et Conti. 8mai—3f

A LOUER.

A LOUER—A Covington, l'élégant chalet 9 appartements. S'adresser 500 rue Dumaine, Nlle O., ou sur les lieux, Jules Cahier. 1er mai—1f

A VENDRE

VENTE au comptant, sans limite, d'un cottage en bois, avec un grand terrain de 32x120 pied. No 146 rue Bagatelle, entre Bourbon, rue Marais et rue Prieur, samedi, 15 du courant, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, par C. E. Girardey & Co., encanteurs. Attention du lecteur et appréciez sur cette vente. 7 mai—7 au 15 mai.

RÉSIDENCE d'ete a vendre à Biloxi. S'adresser à O. Pomes ou à J. A. Bousquet, Biloxi, Miss. 2mai—8f

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Phillip Saal vs. ses créanciers—No 17,578, Division A—Ordre de Court—Attendu que la pétition de Phillip Saal est convoquée et tenue partielle Charles Rolle, notaire en cette ville le SAMEDI 15e jour de mai 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de voter et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un repit, que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que Charles Rolle, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 29 avril 1886.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30 avril—3f au 12 mai

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Mathilda Kolsky, femme d'Isidore Heiman, vs. ses créanciers.—No 17,543—Division C.—Ordre de Court—Vu la demande de la pétitionnaire Mme Mathilda Kolsky, femme d'Isidore Heiman, soit et est par le présent acceptée par la Cour et ordonné que les créanciers de la dite pétitionnaire Henry Heiman, soit et est par le présent acceptée par la Cour et ordonné que les créanciers soit et sont convoqués pardevant Theodore A. Bakewell, notaire, à son bureau No 8 rue Camp, en cette ville, le MARDI, 25me jour de mai 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et pour nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues et que Ernest Morial, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 22 avril 1886.

(Signé) E. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23 avril—3f au 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Louis J. Witte vs. ses créanciers—No 17,705—Division C—Ordre de Court—Vu la pétition de Louis J. Witte soit tenue et convoquée pardevant H. D. Rhodes, notaire en cette ville, SAMEDI, le 22me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire Louis J. Witte soient suspendues, et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 1er mai 1886.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
5 mai—3f au 5juin

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par les présentes que le 2ème jour d'avril 1886, jugement fut rendu dans cette cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après :

Interdiction de Jean Bonnecaze—No 17,296

Cette affaire a été appelée aujourd'hui. Présent, F. E. Moïse, pour le demandeur et H. L. Dufour, curateur pour le défendeur. Après avoir entendu les témoins, les avocats et les plaidoiries, et pour les motifs allégués oralement par la Cour, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demande prise déclarant que dean Bonnecaze est privé de raison et incapable de rendre soin de sa personne ou de ses biens, que les biens ainsi que la personne du dit Bonnecaze soient confiés aux soins de Mme Louise Knopfp, femme du dit Jean Bonnecaze, comme curatrice, que conformément à la loi il sera nommé un dit interdit un sous-curateur.

Jugement rendu le 21 avril 1886.

Jugement signé le 27 avril 1886.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi j'ai signé et annexé le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 29me jour d'avril de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt six.

JULES VIENNE.
Député-Greffier.
30avril—5fen 30j

AVIS LEGAUX.

AVIS

Est par le présent donné qu'à la présente session de la Législature, un acte sera présenté pour amender et décréter à nouveau une certaine charte spéciale dans la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément aux dispositions de l'article 209 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, de 1879, pour faire payer une taxe de 2 1/2 mills par piastre pendant quarante ans, sur les propriétés, à la Nouvelle-Orléans, dans le but de drainer et de payer la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour pourvoir à la perception de ladite taxe et à la mise à l'Assessment Drainage and Paving Association.

Nlle-Orléans, 16 avril 1886.

16avril—1f p. sem. (ex. 30.).

AVIS

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour amender et décréter à nouveau la Section 7 de l'acte intitulé "Acte pour incorporer la Ville de la Nouvelle-Orléans et pour pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires," pour empêcher le vote par procurés à ses stipulations, approuvé le 23 juin 1882.

Et pour amender et décréter à nouveau la Section 26 du dit acte, et pour rappeler les Sections 32 et 33 du dit acte; pour amender et décréter à nouveau la Section 34 du dit acte, et pour rappeler les Sections 37 et 42 du dit acte.

Le but et la portée du dit acte qui sera présenté à la législature, est de conférer de nouveaux pouvoirs municipaux, du Conseil et des officiers municipaux de la dite ville, de drainage et le pavage de la Ville de la Nouvelle-Orléans, et de pourvoir aux moyens de paver et dessécher le Ville de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 16 avril 1886.

16 avril—1f par sem ex 30 juin.

Avis.

Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa session de 1886, un acte en faveur d'Emile Laudner et de ses associés, leur accordant une charte ou privilège de Loterie, avec tous les pouvoirs qui y rattachent ou dépendent, et qui les violent sur eux article de la Constitution, sous le nom social du *Southern Lottery Company of Louisiana*. Leur capital sera de cinq millions de piastres et leur charte restera en vigueur jusqu'en 1895, à moins qu'elle ne soit révoquée plus tôt, à une élection générale quelconque de l'Etat, ou par acte de la Législature dans l'intervalle.

Le privilège sollicité sera soumis à telles lois ces maintenant élues ou aux lois relatives à la Loterie.

EMILE LAUDNER.

Employé autrefois à la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
21 avril—30f

Avis.

Avis public est par le présent donné par les soussignés qu'ils se proposent de s'adresser à la Législature pour être autorisés à instituer un procès contre l'Etat.

HORN & BENEDICT.
25 avril—4f et 30 j En liquidation.

Avis.

Avis est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature d'Etat de 1886 un bill pour faire revivre et renouveler la Charte et l'Etat de l'argent qui appartient aux héritiers de James Ogilvie.

JOHN McDOUGALL.
Agent.
18 avril—4f en 30 j

Succession de Stephen Conners.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 15,380.—Division "A"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle en ont pour lesquelles le compte présenté par F. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 mai—8 13 16

Succession de Carl Fischer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 17,517.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elle en ont pour lesquelles le compte présenté par F. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 mai—8 13 16

Succession de James McGarey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 16,302—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elle en ont pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Gilmore, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
8mai—8, 13, 16.

Avis.

Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa session de 1886, un acte en faveur d'Emile Laudner et de ses associés, leur accordant une charte ou privilège de Loterie, avec tous les pouvoirs qui y rattachent ou dépendent, et qui les violent sur eux article de la Constitution, sous le nom social du *Southern Lottery Company of Louisiana*. Leur capital sera de cinq millions de piastres et leur charte restera en vigueur jusqu'en 1895, à moins qu'elle ne soit révoquée plus tôt, à une élection générale quelconque de l'Etat, ou par acte de la Législature dans l'intervalle.

Le privilège sollicité sera soumis à telles lois ces maintenant élues ou aux lois relatives à la Loterie.

EMILE LAUDNER.

Employé autrefois à la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
21 avril—30f

L. A. S. L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

—LA COMPAGNIE DE—

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 15 JUIN 1886,

UN

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE

CLASSE F.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE ET DU

GEN. JUBAL A. EARLEY,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION !

Pas d'Ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION

De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE.....	$150,000
UN GROS LOT DE.....	50,000
UN GROS LOT DE.....	20,000

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

—VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS :

1	gros lot de $150,000..	$150,000
1	"..de 50,000..	50,000
1	Lot de.....	20,000
2	Lots de.....	10,000
4	Lots de.....	5,000
20	Lots de.....	1,000
50	Lots de.....	500
100	Lots de.....	300
200	Lots de.....	200
600	Lots de.....	100
1000	Lots de.....	50

PRIX D'APPROXIMATIONS :

100	Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit.....
100	Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit.....
100	Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit.....

20,000

10,000

7,500

2,279 Lots s'élevant à.....$522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, et on donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent pas être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ouvraites sur la Nouvelle-Orléans.

Les Lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais. Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à

The New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Célestine Marie Alexandrine Mayronne, femme, etc. vs. Louis Césaire LeBreton, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,937—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir :

Un lot de terre situés dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Galvez, Johnson, Dumaine et St Philippe, l'un formant une partie du lot désigné par le No 16 sur un plan No 142 déposé en l'étude de Théo. Guyol, notaire; l'autre est désigné par le No 17. Les dits lots mesurent (au pied américain) comme suit; la première portion décrite mesure vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles; et le lot No 17 (deuxièmement décrit) mesure trente pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent soixante-douze pieds neuf pouces sur un côté et cent soixante-douze pieds sept pouces sur l'autre côté.

2 Une portion de terre situés dans le fond du dit lot No 16, mesurant vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes dans le fond du lot No 16 et à peu près cinquante pieds de profondeur fondeur entre lignes parallèles; les dits lots et portions de terre mesurant ensemble cinquante-sept pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent soixante-douze pieds neuf pouces sur un côté et cent soixante-douze pieds sept pouces sur l'autre côté.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits lots de terre, et toutes les dépendances qui en partient, et tous les droits voies et servitudes y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° L'acquéreur assumera le paiement de la somme de treize cents dollars, étant la balance dus sur une hypothèque de $2000 portant sur la dite propriété, par acte passé pardevant Charles G. Andry, notaire, le 28 avril 1885, en faveur de George Grima et représenté par un billet en faveur de George Grima et endossé dans cette affaire à son propre ordre et par lui endossé en date du 28 avril 1885 et payable un an après date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la maturité jusqu'à paiement final, lequel dit billet a été réduit à la dite somme de $1300 et renouvelé jusqu'au 28 juin 1886, et l'intérêt étant payé jusqu'à cette date; l'acquéreur assumera toutes les responsabilités de l'acte original hypothécaire et la balance du prix de l'adjudication, comptant sur les lieux.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre, daté 8 mars 1883, fait à l'ordre de et endossé par le défendeur ci-dessus, pour la somme de mille piastres, payable quatre mois après sa date, avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement, et garanti par lien du vendeur et hypothèque sur la dite propriété, en conjonction avec les réclamations du plaignant, d'après un acte passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 9 mars 1883, et enregistré en faveur du plaignant comme acte de charge, et transmettant à l'acquéreur.

3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux ; et en cas où le prix d'enchère sur la dite propriété, après déduction des *fees* d'avocat, frais et taxes, serait moindre que le montant de la réclamation du plaignant, avec intérêt, ainsi qu'il est mentionné ci-dessus, et du billet à assumer, mentionné plus haut, alors, le paiement des dite *fees*, frais et taxes non comptant; la balance du prix d'adjudication doit être disposée au pro rata entre le montant de la réclamation du plaignant, maintenant dû, et ce qui reste à ordre décrit ci-dessus en second lieu; le montant pro rata qui revient à la réclamation du plaignant, maintenant dûe, doit être payé comptant, et le montant pro rata du dit billet à ordre décrit ci-dessus en second lieu sera assumé par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 mai—4, 11, 18, 25 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot de terre et bâtisses de valeur sur la rue Carondelet, entre les rues Terpsichore et Melpomène.

Crescent Insurance Company vs Michael Dowling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,771—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Carondelet (anciennement Appolo), St Charles (anciennement Sayades), Terpsichore et Melpomène, et désigné par le numéro vingt-huit (28) d'après un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, et déposé au bureau de William Christy, ex-notaire en cette ville, comme plan No. Trois. Le dit lot mesure vingt-huit pieds, cinq pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent dix pieds, mesure américaine.

Etant la même propriété que le défendeur ci-dessus mentionné a acquis par acte de Mlle Sarah A. Walton, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, daté le 26 février 1862.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—mai 4 11 18 25 29

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil des warrants de drainage s'élevant à $334,208.80.

Dans l'affaire de John Crosnier & Sons, limited, contre les Commissaires de la Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 350.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 18 mai 1886, à midi, les articles ci-après décrits, à savoir :

Un fort lot de warrants de drainage de différents montants, s'élevant à $334,208.80, comme on le verra ci-dessous.

Voici la formule de l'un des warrants, en omettant les montants, dates, numéros, etc., savoir :

Département des Comptes Publics.
Nlle-Orléans, ——— 187—

No. ———
$ ———

A l'Administrateur des Finances,
Ville de la Nlle-Orléans.

Payez à l'ordre de Van Norden *transferee* de la Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal Company..... ——— dollars pour la somme de ——— en crédit de la dite Compagnie dans le Trésor de la Ville.

Ce warrant est émis conformément aux dispositions de la section 6 de la seconde clause de l'acte de la législature de l'Etat de la Louisiane tenue en 1871, et l'administrateur des finances, quand ce warrant lui sera présenté, en paiera le montant ou agent, s'il y a au trésor de la ville des fonds au crédit de la dite compagnie "Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal." S'il ne s'y trouve pas des fonds suffisants pour solder ce warrant, l'administrateur devra y inscrire la date de la présentation et paiera le montant ou agent à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la dite présentation jusqu'à complet paiement.

Signé :

Administrateur des comptes publics.

Débité : Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal Company.

Signé :

Administrateur des finances.

Présenté pour paiement * * * 187—.

En marge : "Drainage Warrant"; au revers (signé) W. Van Norden, transferee.

Les dits warrants sont émis pour les sommes suivantes :

3	pour $5000 chacun, faisant..	$ 15,000 00
152	" $2000 "	304,000 00
1	"	1,959 75
8	" $1000 chacun, faisant..	8,000 00
9	" $500 "	4,500 00
1	"	307 05
1	"	158 50
1	"	117 40
1	"	54 90
1	"	40 80
1	"	16 35
1	"	13 55
	Total.....	$334,208 80

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6mai—6 11 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leonide Courcelle vs Bartelle Faille, tuteur des mineurs Mary et Antonitte Lacamera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 17,298.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Le lot de terre (222) numéroté par erreur numéro vingt-trois dans le titre de Lacamera et dans le plan dressé par Lucien Barbin, arpenteur, situé dans les rues Rassin, Remparts, St-Pierre et Toulouse, en cette ville, mesurant vingt pieds de face à la rue Rassin, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, conformément à un acte de Surgi en date du 1er mars 1830, déposé en l'étude de N. Foucher, notaire, laquelle a, en cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété que le feu Frank Lacamera a acquise de A. Peyroux, par acte passé pardevant W. J. Barnett, notaire, le 27 septembre 1879.

2° Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bassin, St-Pierre, Remparts et Toulouse. La dite portion de terre est connue sous le No 142 du plan susdit, et mesure douze qui touche le lot numéro vingt-et-un dans ledfond, selon le plan du dit Ilet et des lots, de Mme Rosalie de la Vergne, Veuve Offlant, et Cie, et devait dans l'acte de vente à l'étude d'Octave De Armas, notaire, en date du 5 janvier 1832, être le lot numéro vingt-deux, ayant vingt pieds de face à la rue Bassin, cent neuf pieds de profondeur de soixante pieds au pied d'égale et une partie du lot numéro vingt-un qui touche au lot numéro vingt-et-un dans le fond, mesure un pied français de face sur cent pieds de profondeur en cette partie du fond du lot numéro vingt-et-un, le tout conformément à un plan dressé par C. Pilié, en date du 12 juillet 1852, auquel on pour référence à un acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire, le 13 juillet 1852, étant la même propriété que le feu Frank Lacamera, par acte d'association Protestante Episcopale de la Louisiane, par acte passé pardevant Chas. T. Soniat, notaire, le 13 juillet 1852.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—4, 11, 18, 25, 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Alfred Cistac vs. Charles Satie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,322.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Comandant Galvez, Terpsichore, Bagatelle et Melpomène, et désigné par le numéro vingt-et-un, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, et déposé au bureau de William Christy, ex-notaire en cette ville, comme plan No. Trois. Le dit lot mesure vingt-huit pieds, cinq pouces de face à la rue Comandant Galvez, sur une profondeur de cent dix pieds, mesure américaine.

Etant la même propriété que le défendeur ci-dessus mentionné a acquis par acte de Mlle Sarah A. Walton, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, daté le 26 février 1862.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—mai 4 11 18 25 29

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de toutes les Machines, Installations, etc., du Stonewall Rice Mill dans l'affaire de

Columbus H. Allen vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,252—En vertu d'un ordre de vente en date du 1er avril 1886, et d'un ordre supplémentaire en date du 5 mai 1886 à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 22 mai 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Toutes les machines, arbres de couche, vannes, poulies, meules élévateurs, etc., étant tout le contenu de bâtisse située à l'encoignure des rues Girod et Commerce, étant un moulin à riz le premier ordre connu comme le Stonewall Rice Mill. Le tout conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11mai—14,18,22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Herman Thomann vs John Peppard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 11,292.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 Juin 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Donaue, Bienville, Tonti et Robichaux, chacune mesurant 120 pieds de profondeur en ligne de Beslin, en date du 13 avril 1850, et déposé comme plan No 7 en l'étude de A. C. Ainsworth, alors notaire, et mesurant vingt-quatre pieds six pouces de face à la rue Tonti sur une profondeur de cent quarante-huit pieds dix pouces deux lignes entre lignes parallèles, borné sur un côté vers la rue Donaune par une allée de dix pieds de largeur en usage commun avec les autres lots.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mai—11,18,25—juin 1.8.12

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. Von Werthern, R. Stewart Dennee, subrogé, vs. C. D. Ludwig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 17,486.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot d'objets d'exhibition consistant en un boiler en tôle (City of Berlin) et armatures, tentes, prélarts, pôteaux, stakes, cordes, cercles, trapèze, barre, massue et pick axe, instruments de musique, et parapharnalia général d'un cirque ambulant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FENDEL HORN.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
30 avril—30—6,11 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leonide Courcelle vs Bartelle Faille, tuteur des mineurs Mary et Antonitte Lacamera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 17,298.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Les deux lots de terre (222) numérotés par erreur numéro vingt-trois dans le titre de Lacamera et dans le plan dressé par Lucien Barbin, arpenteur, situé dans les rues Rassin, Remparts, St-Pierre et Toulouse, en cette ville, mesurant vingt pieds de face à la rue Rassin, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, conformément à un acte de Surgi en date du 1er mars 1830, déposé en l'étude de N. Foucher, notaire, laquelle a, en cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété que le feu Frank Lacamera a acquise de A. Peyroux, par acte passé pardevant W. J. Barnett, notaire, le 27 septembre 1879.

2° Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bassin, St-Pierre, Remparts et Toulouse. La dite portion de terre est connue sous le No 142 du plan susdit, et mesure douze qui touche le lot numéro vingt-et-un dans ledfond, selon le plan du dit Ilet et des lots, de Mme Rosalie de la Vergne, Veuve Offlant, et Cie, et devait dans l'acte de vente à l'étude d'Octave De Armas, notaire, en date du 5 janvier 1832, être le lot numéro vingt-deux, ayant vingt pieds de face à la rue Bassin, cent neuf pieds de profondeur de soixante pieds au pied d'égale et une partie du lot numéro vingt-un qui touche au lot numéro vingt-et-un dans le fond, mesure un pied français de face sur cent pieds de profondeur en cette partie du fond du lot numéro vingt-et-un, le tout conformément à un plan dressé par C. Pilié, en date du 12 juillet 1852, auquel on pour référence à un acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire, le 13 juillet 1852, étant la même propriété que le feu Frank Lacamera, par acte d'association Protestante Episcopale de la Louisiane, par acte passé pardevant Chas. T. Soniat, notaire, le 13 juillet 1852.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—4, 11, 18, 25, 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Alfred Cistac vs. Charles Satie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,322.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Comandant Galvez, Terpsichore, Bagatelle et Melpomène, et désigné par le numéro vingt-et-un, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, et déposé au bureau de William Christy, ex-notaire en cette ville, comme plan No. Trois. Le dit lot mesure vingt-huit pieds, cinq pouces de face à la rue Comandant Galvez, sur une profondeur de cent dix pieds, mesure américaine.

Etant la même propriété que le défendeur ci-dessus mentionné a acquis par acte de Mlle Sarah A. Walton, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, daté le 26 février 1862.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—mai 4 11 18 25 29

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de toutes les Machines, Installations, etc., du Stonewall Rice Mill dans l'affaire de

Columbus H. Allen vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,252—En vertu d'un ordre de vente en date du 1er avril 1886